



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/418  
7 août 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 89 a) de l'ordre du jour provisoire\*

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :  
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Programme spécial d'assistance économique au Tchad

Rapport au Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
I. INTRODUCTION .....	1 - 5	2
II. FAITS MARQUANTS .....	6 - 31	3
A. Situation économique .....	6 - 10	3
B. Planification du développement et système des tables rondes .....	11 - 16	4
C. Assistance technique .....	17 - 19	5
D. Aide des organismes des Nations Unies .....	20 - 31	6
Annexe. Carte du Tchad .....		9

\* A/44/150.

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 43/205 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988, intitulée "Assistance économique spéciale au Tchad", dans laquelle l'Assemblée demandait notamment au Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la situation au Tchad à sa quarante-quatrième session. Le rapport actualise les informations contenues dans le rapport précédent du Secrétaire général sur l'assistance au Tchad [voir A/43/483, sect. II C)].
2. Comme suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 35/92 du 5 décembre 1980, un programme spécial d'assistance économique au Tchad a été lancé. Ce type de programme a pour but d'aider les pays à faire face aux situations particulières qui ont de graves incidences négatives sur leurs efforts de développement. Au Tchad, pays soudano-sahélien, les effets de la guerre et des catastrophes naturelles ont compromis les efforts de reconstruction et de développement du Gouvernement. La gravité de la situation alimentaire et sanitaire a amené le Gouvernement et les organisations gouvernementales et non gouvernementales à lancer des appels répétés en vue d'obtenir une aide internationale.
3. Ayant été classé parmi les pays les moins avancés par l'Assemblée générale, le Tchad est l'un des nombreux pays de cette catégorie à avoir mis en place un système de tables rondes servant de mécanisme de suivi du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 1/. Le programme spécial d'assistance économique au Tchad a été intégré au système de tables rondes afin de mobiliser et de coordonner l'aide des donateurs.
4. Grâce à des consultations permanentes avec les donateurs, portées principalement sur la situation économique des pays, le système de tables rondes fournit un cadre tout à fait approprié pour l'évaluation de la situation et des besoins futurs de ces pays. Les gouvernements disposent ainsi d'un mécanisme permettant de mobiliser un soutien à leurs stratégies nationales de développement. Les documents établis à l'occasion des tables rondes fournissent une analyse macro-économique de la situation actuelle des pays et identifient les obstacles au développement. Les consultations sectorielles et concernant les programmes spéciaux qui font suite aux tables rondes permettent de procéder à l'analyse des principaux problèmes et de dégager des orientations pour les méthodes et activités futures. Les tables rondes sont aussi l'occasion pour les gouvernements d'instaurer un dialogue sur la politique économique avec les donateurs pour favoriser la mise en oeuvre concertée de stratégies appropriées. Elles permettent également aux donateurs de déterminer si leurs apports financiers et l'aide fournie ont contribué à la réalisation des objectifs de développement fixés. L'organisme principalement responsable des tables rondes est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
5. Le présent rapport a été établi par le PNUD à partir des informations communiquées par le Gouvernement tchadien par l'intermédiaire du coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement/représentant résident du PNUD au Tchad et de données obtenues auprès

/...

du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, ainsi que d'informations fournies par les bureaux, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Des informations supplémentaires sur les tables rondes organisées pour le Tchad peuvent être obtenues auprès du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD ou du Gouvernement tchadien.

## II. FAITS MARQUANTS

### A. Situation économique

6. La pluviométrie favorable qu'a enregistrée le Tchad en 1987-1988 a entraîné une relance spectaculaire de la production agricole en 1988-1989 par rapport aux faibles niveaux de 1987. Cette forte augmentation de la production a touché les cultures vivrières, le coton et l'élevage. La production de graines de coton a dépassé 145 000 tonnes, contre moins de 90 000 tonnes l'année précédente. La production vivrière a été de 50 % supérieure à celle de 1987-1988. Les résultats les plus spectaculaires ont été enregistrés dans la zone sahélienne où la production céréalière a presque doublé entre 1987 et 1988, passant de 200 000 tonnes à 390 000 tonnes. Selon les estimations, en 1988, le PIB a été légèrement supérieur à 300 milliards de francs CFA aux prix de 1988, soit une augmentation de 21 % par rapport à celui de 1987 qui avait été de 241 milliards de francs CFA aux prix de 1987.

7. Dans le cadre des mesures d'appui financier au Tchad, le Gouvernement tchadien et la Banque mondiale ont signé en 1988 un accord concernant l'octroi d'un crédit de redressement financier d'un montant de 45 millions de dollars. Cet accord fait suite à un accord de crédit conclu en 1987 entre le Gouvernement et le Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel. Le crédit de redressement financier octroyé par la Banque mondiale, qui couvre la période 1988-1990, vise essentiellement à améliorer les résultats dans certains secteurs. Il a plus particulièrement pour objectif d'accroître l'efficacité du secteur public, de rendre le secteur du coton plus compétitif, d'équilibrer les finances publiques, de revitaliser le secteur bancaire et de rationaliser les entreprises publiques.

8. Dans le domaine des finances publiques, le Gouvernement s'est engagé à payer intégralement les traitements des fonctionnaires à compter du 1er janvier 1989. Il a également levé le moratoire sur les dépôts bancaires introduit en 1983, avec effet au 31 décembre 1988.

9. Toutefois, le Tchad continue à rencontrer de graves difficultés financières et à dépendre énormément de l'aide financière extérieure. En témoignent la situation budgétaire et la balance des paiements. Le budget d'équipement est presque entièrement financé par des donateurs. D'un montant de 123 milliards de francs CFA, celui qui a été adopté en janvier 1989 dépendra de dons et de prêts à des conditions favorables. En ce qui concerne la balance des paiements, le déficit des opérations courantes, qui représente actuellement environ 3 % du PIB, atteindrait 25 % du PIB si l'on excluait l'aide unilatérale au secteur public.

/...

10. Selon les données rassemblées par la Banque mondiale, le montant total de la dette extérieure du Tchad (encours et débours) s'élevait à 269,6 millions de dollars à la fin de 1987 2/.

B. Planification du développement et système des tables rondes

11. Après des années difficiles pendant lesquelles les efforts déployés par le Gouvernement tchadien en vue de redresser son économie ont été compromis par des conditions climatiques défavorables, et notamment par de longues périodes de sécheresse alternant avec des pluies torrentielles, et par la chute des cours mondiaux du coton, principale exportation du pays, l'évolution récente semblerait indiquer que le pays se trouve actuellement dans une meilleure position pour mener à bien une véritable restructuration de son économie. Afin d'appliquer des politiques de développement cohérentes et bien structurées, le Gouvernement a commencé à élaborer un nouveau plan de développement succédant au Plan intérimaire de 1986-1988. Le PNUD finance un projet destiné à soutenir l'effort de planification, projet auquel participe la Banque mondiale en aidant le Gouvernement à élaborer le nouveau plan de développement du Tchad pour 1989-1992.

12. Il sera indispensable de disposer de données démographiques fiables pour planifier le développement du Tchad. Grâce à un financement de 1,1 million de dollars versés par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de 500 000 dollars versés par le PNUD, le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU aide le Gouvernement à préparer le recensement démographique qui est prévu pour avril 1991.

13. A la suite de la table ronde qui s'est déroulée à Genève en décembre 1985 sur le développement économique du Tchad, des consultations sectorielles ont eu lieu à Washington en mai 1986 pour le coton, et deux séries de consultations entre le Gouvernement et les donateurs ont été organisées à N'Djamena en 1988. La première série, qui s'est tenue en février 1988, était axée sur la réorganisation du secteur des transports et des communications. Des projets s'élevant au total à 98 millions de dollars ont été présentés. Les engagements pris par les donateurs ont représenté 75 % de ce total.

14. En décembre 1988, des consultations se sont tenues sur la reconstruction et le développement de la préfecture de Borkou-Ennedi-Tibesti dans la région septentrionale. La situation dans ces secteurs était telle que cette région ne pouvait être incluse dans les réunions successives de donateurs qui avaient débuté par la Conférence internationale sur l'assistance au Tchad tenue à Genève les 29 et 30 novembre 1982. Cette région a une histoire exceptionnellement tourmentée : elle a connu l'occupation militaire étrangère et la sécheresse qui ont fait de nombreuses victimes et entraîné le déplacement de sa population. Le but du Gouvernement est de mobiliser tous les moyens disponibles afin de permettre à la population de la préfecture de Borkou-Ennedi-Tibesti de reprendre ses activités habituelles et à la région de s'intégrer dans le processus national de développement économique et social. La situation actuelle se caractérise par un manque d'infrastructures de base, de services de santé et d'établissements d'enseignement et la présence d'une population qui a souffert privations et

/...

déplacements forcés. Par ailleurs, à cause des grandes distances et du relief accidenté, la région de Borkou-Ennedi-Tibesti se trouve plus ou moins coupée du reste du pays. Tous les moyens technologiques disponibles (transports aériens, télécommunications et transmissions radiophoniques devront être utilisés pour intégrer cette région au processus de développement social et économique du Tchad. A moyen comme à long terme, les perspectives d'avenir de la région sont bonnes grâce à sa richesse potentielle en minéraux.

15. Lors des consultations spéciales qui ont eu lieu en décembre 1988, un programme de reconstruction et de développement de la région de Borkou-Ennedi-Tibesti, d'un montant total de 43 millions de dollars, a été présenté. Ce programme couvre de nombreux aspects du développement rural et urbain et comprend des mesures de protection de l'environnement. Les contributions promises par les donateurs lors de la réunion de décembre s'élevaient à 27 millions de dollars (soit 63 % du total); ils les ont confirmées à hauteur de 22 millions de dollars, bien qu'aucun document n'ait été encore signé. Les donateurs s'intéressent tout particulièrement aux projets prévus dans le secteur agro-sylvo-pastoral et, sur le plan géographique, à la région de Borkou et, notamment, à l'oasis de Faya-Largeau.

16. Les analyses exécutées dans le cadre du plan de développement pour 1989-1992 indiquent qu'il faudra en priorité utiliser au mieux les ressources humaines locales en vue du développement socio-économique du pays. Des consultations sur l'enseignement, la formation et l'emploi doivent être organisées en mars-avril 1990 dans le cadre du système des tables rondes, et d'autres consultations sur la santé sont prévues ultérieurement au cours de cette même année. Le Gouvernement tchadien étudie la possibilité d'organiser une nouvelle table ronde afin de présenter à ses principaux partenaires dans le domaine du développement le Plan de développement en cours d'élaboration.

### C. Assistance technique

17. En juin 1989, des consultations ont eu lieu entre le PNUD et le Gouvernement tchadien en vue de lancer une opération d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP). Ce genre d'opération a pour objet d'examiner systématiquement les activités de coopération technique entreprises dans un pays par divers organismes, et de vérifier notamment le degré d'efficacité de cette assistance et la programmation des besoins prioritaires. Cette opération de NATCAP contribuera à renforcer les institutions, à mettre au point les méthodes pertinentes et à créer les mécanismes permettant de mieux systématiser la programmation et la coordination des activités de coopération technique afin d'appuyer les politiques de développement du Gouvernement tchadien. Il s'agit d'une activité de collaboration dirigée par le Gouvernement - qui a mis en place un groupe de travail national - et à laquelle participent la communauté des donateurs, le PNUD et les organismes pertinents des Nations Unies pour ce qui est de la mise en oeuvre, de l'examen et du suivi des politiques et programmes de coopération technique adoptés par le Gouvernement.

18. Ce système des NATCAP permet de créer une base de données fiable sur la coopération technique, de définir au niveau national un cadre directeur pour cette dernière, d'en identifier les besoins spécifiques et de les classer par ordre de priorité, et d'intégrer ensuite la coopération technique dans les procédures budgétaires et de planification du Gouvernement.

19. En 1988, une assistance technique évaluée à 21 milliards 381 millions de francs CFA (soit 71,7 millions de dollars) a été fournie au Tchad (55 % dans le cadre de l'assistance bilatérale, 36 % apportés par les organisations multilatérales, y compris l'Organisation des Nations Unies et 9 % par 12 organisations non gouvernementales). Les pays qui ont fourni une assistance technique au Tchad en 1988 étaient les suivants (classés en fonction du volume d'assistance fournie) : la France, les Etats-Unis d'Amérique, la Suisse, l'Egypte, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la Chine.

#### D. Aide des organismes des Nations Unies

20. En établissant son programme d'assistance au Tchad pour la période 1987-1991, le PNUD peut compter sur un montant total de 179,3 millions de dollars, dont 40,4 millions au titre du chiffre indicatif de planification (CIP), 54,6 millions de fonds hors CIP et 84,3 millions provenant des autres organismes des Nations Unies qui ont pris des engagements fermes dans le cadre des programmes par pays, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

21. En raison de la situation particulière du Tchad, l'attention des organismes des Nations Unies est centrée sur la nécessité de pourvoir aux besoins fondamentaux de sa population et sur les problèmes liés à la réinstallation d'un nombre considérable de personnes. On trouvera ci-après une brève description des activités menées par les organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins fondamentaux de la population tchadienne ou renforcer les capacités du Gouvernement tchadien dans ce domaine.

22. Afin de renforcer la structure logistique des secteurs alimentaire et agricole, le Bureau des opérations spéciales de secours de la FAO exécute un projet dont le but est d'aider le Gouvernement tchadien à transporter l'aide alimentaire d'urgence et les dotations agricoles destinées à des projets de reconstruction dont le pays a grand besoin. Ce projet prévoit une assistance technique et une formation en matière d'entretien des camions et de gestion des pièces de rechange. La deuxième phase du projet a été approuvée par la FAO en octobre 1988 et doit se terminer en décembre 1989. La FAO contribue pour 1,5 million de dollars au financement du projet.

23. Le 30 septembre 1988, le Directeur général de la FAO a approuvé la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence aux victimes des pénuries alimentaires et des inondations dans les régions de Borkou-Ennedi-Tibesti, Chari-Baguirmi, Ouaddai et Biltine. Cette aide comprenait la fourniture de 2 520 tonnes de céréales à 70 000 personnes, ainsi que de 42 tonnes d'huile végétale et de la même quantité de lait écrémé en poudre à 15 000 personnes appartenant à des "groupes vulnérables". Le coût total de l'opération a été estimé à 1,7 million de dollars.

/...

24. Les invasions acridiennes, qui avaient pris rapidement de l'ampleur en 1987-1988, ont atteint le Tchad en avril 1988. Après les pluies d'été, une deuxième génération d'insectes est apparue dans la partie occidentale du Tchad fin septembre et début octobre 1988. On signale encore de nombreux essaims de criquets dans le Sahel et dans le sud du Sahara, mais ce fléau s'est considérablement atténué au cours du dernier trimestre de 1988 et en 1989. Dans le cadre des opérations de lutte anti-acridienne lancées par la FAO, 105 160 hectares ont été traités au Tchad entre janvier 1988 et juin 1989.

25. A la demande du Gouvernement tchadien, le PAM a envoyé plusieurs missions consultatives concernant le programme qu'il met en oeuvre dans ce pays, qui porte actuellement sur trois domaines : le développement rural, l'enseignement et les groupes vulnérables. Trois projets correspondant à ces trois domaines ont été confirmés au cours de l'année 1988 : a) un projet de développement rural s'étendant sur trois ans et prévoyant la fourniture de 3 300 tonnes de denrées alimentaires d'une valeur de 2,4 millions de dollars; b) un projet d'alimentation scolaire portant sur trois ans et prévoyant la fourniture de 24 095 tonnes de denrées alimentaires d'une valeur de 23,9 millions de dollars; et c) un projet d'aide aux groupes vulnérables s'étendant sur deux ans et prévoyant la fourniture de 4 855 tonnes de denrées alimentaires d'une valeur de 4,5 millions de dollars. Ces projets sont entrepris en liaison étroite avec des bailleurs de fonds extérieurs pour chacun de ces secteurs. Le PAM transporte les produits directement dans les régions, prend à sa charge une partie des coûts de transport des centres régionaux jusqu'aux institutions ainsi qu'une partie des dépenses liées à la gestion des produits alimentaires.

26. En réponse à un appel pressant lancé par le Gouvernement tchadien à la suite de pluies torrentielles et d'inondations survenues dans le sud du pays en août/septembre 1988, le PAM a fourni, au titre d'une aide s'étendant sur une période de trois mois, 2 602 tonnes de denrées alimentaires à quelque 70 000 sinistrés. Selon les estimations de mai 1989, en raison des pluies et des inondations, la production céréalière des cinq préfectures du sud pourrait être de 53 % inférieure au niveau prévu. Le PAM et d'autres partenaires opérant au Tchad suivent de près la situation. Si besoin est, le PAM ajustera son programme d'aide au Tchad.

27. En application de la résolution 41/140 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1986, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a lancé en janvier 1987 un programme d'aide spéciale en faveur des rapatriés tchadiens. Prévu initialement pour neuf mois, ce programme a été reconduit plusieurs fois et poursuivi jusqu'au 31 mars 1989.

28. Selon ses estimations, à la fin de 1988, le HCR avait aidé 103 000 personnes, à retourner au Tchad. Dans le cadre de ce programme, il a fourni des couvertures, des ustensiles ménagers, des semences et des outils agricoles, et il a financé le transport et la distribution des denrées alimentaires. Dans le sud du pays, la distribution des produits non alimentaires a été assurée grâce à des véhicules appartenant à la FAO, sous la supervision de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge tchadienne. Dans cette même région, d'où les rapatriés sont en grande partie originaires, le HCR prête son concours pour la revalorisation du secteur agricole et l'approvisionnement en eau. Le forage de

/...

trous de sonde et l'installation de pompes hydrauliques ont été réalisés en 1988 par une entreprise privée sous le contrôle de l'Office national de l'hydraulique pastorale et villageoise (ONHPV). Dans la région d'Ouaddai, une organisation non gouvernementale de la République fédérale d'Allemagne, Agro-Action, a été le principal partenaire du HCR pour l'exécution. Le représentant du HCR au Cameroun coordonne les activités de cet organisme au Tchad avec le bureau extérieur du PNUD à N'Djamena.

29. En 1988, l'UNICEF a mené à bien deux grands projets au Tchad. Le premier consistait en un programme élargi de vaccination auquel l'UNICEF a contribué pour 1,3 million de dollars, d'autres donateurs ayant fourni le reste. Dans le cadre de ce programme, l'UNICEF a fourni, avec un financement de l'Italie, des médicaments à la population tchadienne. Le second projet, auquel l'UNICEF a contribué pour 1 million de dollars prévoyait la fourniture de services de base, notamment l'approvisionnement en eau, la remise en état des écoles primaires et une aide à l'amélioration de la production alimentaire. Ces deux projets ont représenté 69 % de l'aide totale de l'UNICEF au Tchad en 1988, qui s'est élevée à 3,5 millions de dollars.

30. A la suite des pluies torrentielles qui ont causé des inondations à N'Djamena et dans le centre-ouest du pays à la fin du mois d'août 1988, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a organisé la collecte de 3 millions de dollars en faveur de 47 350 sinistrés. En outre, à la demande du Gouvernement tchadien, il a lancé un appel concernant une aide d'urgence à la communauté internationale, qui a répondu avec générosité en envoyant des denrées alimentaires, des matériaux pour la construction d'abris, des fournitures médicales et autres secours en nature et des dons en espèces. Par ailleurs, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a supervisé l'opération d'aide à la population lorsque la préfecture de Biltine a été dévastée par la grêle. Il a également offert ses services au Gouvernement quand des épidémies de méningite cérébro-spinale et de maladie du sommeil se sont déclarées au Tchad au début de 1988.

31. L'exploitation des eaux souterraines revêt une importance particulière pour le bien-être de la population tchadienne. Utilisant 6,1 millions de dollars provenant du PNUD et 2,9 millions du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Département de la coopération technique pour le développement exécute un projet qui prévoit le forage de quelque 500 trous de sonde (350 dans la région d'Ouaddai et 150 dans la région de Guera) sur une période de trois ans. Ce projet comprend également une aide pour la remise en état de 11 réservoirs dans la région de Chari-Baguirmi, l'établissement de deux bureaux extérieurs à Abeche et Mongo, et la formation de 98 agents locaux engagés au titre de projets.

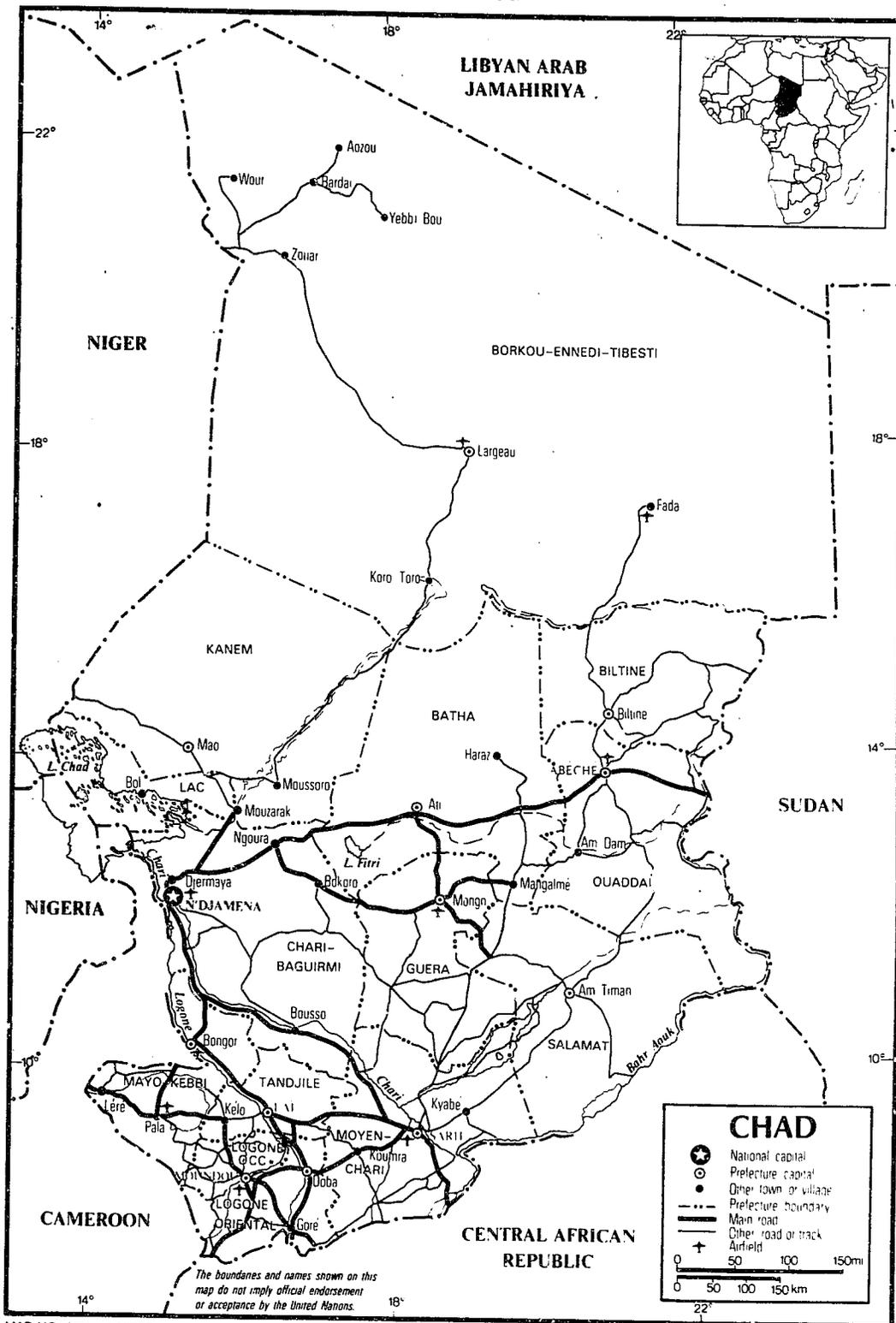
#### Notes

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1-14 septembre 1981 (publications des Nations Unies, numéro de vente F.82.I.?). première partie, sect. A.

2/ World Debt Tables, 1988-1989 edition, External Debt of Developing Countries, vol. II.

/...

Carte du Tchad



MAP NO 3156 UNITED NATIONS  
DECEMBER 1981